

CAS « Privation de liberté et Médecine humanitaire en Afrique »

1. Contexte du projet

- Origine du projet

La création du CAS« Privation de liberté et médecine humanitaire en Afrique» est née du constat du non-respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté dans les lieux de détention en Afrique. Au-delà des questions matérielles et structurelles, se pose celle de l'ignorance ou de la méconnaissance des instruments juridiques internationaux et régionaux par les professionnels du domaine carcéral (détention préventive prolongée, surpopulation carcérale, absence de recours aux mesures alternatives à la détention, faiblesse ou insuffisance de contact avec l'extérieur, problèmes de réinsertion des détenus à la fin de leur peine, etc.). Plusieurs rapports onusiens et d'organisations internationales concluent qu'aucune prison en Afrique ne subvient aux besoins de base comme l'accès à l'eau, l'alimentation et les soins de santé, ni ne maintient les conditions minimales de respect de la dignité humaine des prisonniers.

Par ailleurs, la surpopulation carcérale est endémique. A titre illustratif, en République Centrafricaine, la prison centrale de Ngaragba de Bangui, conçue en 1947 pour 400 détenus, en contient plus de 700.

Quant à l'administration pénitentiaire centrafricaine, elle compte un peu moins de 100 employés pour l'ensemble du pays. Ces derniers ne sont pas suffisamment formés et équipés. La sécurité dans les prisons est donc assurée par l'armée, notamment la Garde républicaine¹. En Guinée, la Maison Centrale, principale prison du pays, héberge 1021 prisonniers alors que sa capacité d'accueil est de 300 personnes. Dans le quartier des femmes, 33 adultes partagent le même espace que quatre jeunes filles et deux très jeunes enfants, nés dans cette prison. Dans le quartier des mineurs, 139 garçons étaient incarcérés, alors que seules 50 places sont prévues. Dans le quartier des hommes majeurs, des mineurs ont parfois été placés dans le passé, comme "punition"². De même, les ONG ont à plusieurs reprises dénoncé la pratique de la torture dans les prisons³.

Au Cameroun, en 2016, les conditions de détention se sont encore détériorées en raison de la détention de présumés terroristes liés à Boko Haram. Selon les

¹<https://afriquenewsinfo.wordpress.com/2016/02/11/centrafrique-le-conseil-de-securite-decide-daugmenter-les-effectifs-des-agents-penitentiaires-de-la-minusca/>

²<http://vimeo.com/45123598>

³<http://www.jeunefrique.com/Article/ARTJAWEB20111115163645/>

statistiques de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, 26 702 détenus sont actuellement incarcérés dans les prisons camerounaises. La capacité maximale théorique est de 17 000 détenus.

Le plus récent rapport de la Commission sur l'état des prisons fait état « d'un accès limité, voire inexistant, à des soins de santé adéquate, de mauvaises conditions d'hygiène et d'une alimentation inadéquate ». En raison du rationnement, les détenus reçoivent chaque jour un seul repas d'une valeur inférieure à 150 francs CFA (0,25 dollar)⁴.

En Côte d'Ivoire, la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca), bien que rénovée, compte près de 5000 pensionnaires, dont des mineurs et des femmes. Petits délinquants et grands criminels se mélangent, compromettant la mission de réinsertion de l'administration pénitentiaire. Des émeutes sont constantes causant des morts, des blessés et des viols⁵.

Le Niger compte quelques 6500 détenus recensés dans trois prisons civiles, trois camps pénaux et un centre de rééducation des jeunes délinquants répartis sur le territoire national avec de sérieux problèmes de capacité d'accueil des prisonniers. Les prisonniers vivent dans des prisons construites en banco et qui datent pour la plupart de l'époque coloniale. Ces établissements ne sont pas à l'abri d'effondrements surtout pendant la période des grandes pluies. Ainsi, l'effondrement du mur d'une prison à Diffa (extrême Est) pendant la saison pluvieuse s'était soldé par des pertes en vies humaines. De plus, les détenus dans leur ensemble vivent dans une situation de désœuvrement complet, favorisant des scènes de violences au quotidien.

Bien que les choses semblent meilleures au Sénégal, il faut relever que les prisons sont surpeuplées. En raison de la lenteur judiciaire, plus de 38000 personnes ont été écrouées en 2016. Par ailleurs, la vétusté des locaux ainsi que l'étroitesse des cellules favorisent des conditions inhumaines de détention⁶. De même, là où la norme internationale est d'un garde pénitentiaire pour deux détenus, au Sénégal, il est d'un gardien pour 8 prisonniers. Aussi, durant l'année 2014, 77 agents de l'administration

⁴<http://www.irinnews.org/fr/report/102340/deterioration-des-conditions-dans-les-prisons-camerounaises>

⁵<http://news.abidjan.net/h/466413.html>;
http://www.rumeursdabidjan.net/?parcours=actualite_societe&article=24399#onglet_article

⁶ Constat fait lors de la visite du Camp Pénal Liberté VI par le Directeur Exécutif du CEJA en juin 2013.

pénitentiaire sont partis à la retraite. Pendant ce temps, aucun recrutement n'a été fait⁷.

Témoins de cette descente aux enfers, les gardiens des prisons ont eux aussi du vague à l'âme et se mettent en grève pour réclamer de meilleures conditions de travail et une plus juste rémunération. Les conditions de travail difficiles, le personnel insuffisant en qualité et en quantité, les moyens matériels sont sans commune mesure inadaptées avec les exigences de sécurité qu'impose ce type de lieu. La conséquence est que sur l'ensemble des prisons africaines, à peine un repas est servi par jour à chaque détenu, l'insalubrité y est chronique, les besoins aussi élémentaires que l'eau potable et l'accès aux toilettes difficilement assurés. D'où les maladies, mais aussi les trafics de tous ordres et la violence sous toutes ses formes.

L'une des causes de cet état des lieux déplorable est la méconnaissance des standards internationaux et régionaux devant régir les lieux de détention et l'absence d'une médecine humanitaire efficiente dans ces lieux.

De l'avis des responsables des administrations pénitentiaires africaines, des ONG et des mécanismes universels et régionaux de surveillance des droits de l'homme, une telle méconnaissance explique le constat alarmant sur les conditions de détention dans les prisons africaines, la prévalence de longues périodes de détention préventive et l'insécurité croissante dans les lieux de détention. Forts de ce constat, et au regard de nombreuses sollicitations d'institutions universitaires et judiciaires africaines, la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne (UNIL), en accord avec le CHUV, les HUG, le Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML) et le Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA) ont accepté de répondre favorablement aux demandes exprimées par les autorités africaines. Ils ont élaboré le programme de formation « **Privation de liberté et médecine humanitaire en Afrique** ». Celui-ci s'inscrit dans la Faculté de biologie et médecine de l'UNIL, dont le CURML est une entité, en collaboration avec la Faculté de droit de l'UNIL, notamment l'Ecole des Sciences Criminelles.

- Objectifs généraux

L'objectif principal de ce programme de formation est de renforcer les capacités des acteurs africains par l'acquisition de connaissances approfondies des outils juridiques et médicaux spécifiques à la privation de liberté en Afrique.

⁷http://www.seneweb.com/news/Reportage/prisons-senegalaises-50-morts-29-evades- n_149167.html

Le CAS contribue à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et à assurer le rayonnement de l'enseignement universitaire suisse et plus particulièrement romand, dans le domaine de l'enseignement et de la recherche scientifique en Afrique.

Le CAS se déroulera en deux phases, à savoir d'une part un enseignement à distance; et d'autre part, des cours en présence à Lausanne.

- **Calendrier envisagé :**

| Le CAS devrait être opérationnel à compter du semestre d'été 2020.